

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° 6-2024
Séance du 07 mars 2024

**DATE DE
CONVOCAATION :**

29 février 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

OBJET :

**CONVENTION
PARTAGE DES
FRAIS DANS LA
PROCEDURE DE
LA BOUCLE DES
MAILLYS**

Le 07 mars 2024 à 18 h 30, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Lionel HOUEE.

Etaient présents : Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX, Nadine PEPIN, J-Frédéric NICOLAS, Jennifer MEILLER, Frédéric FEVRE, Joris BARBE, Sébastien BERNA

Etaient absents : Martine FRANCOIS, Fanny BOUVERET

Secrétaire : Nadine PEPIN

VU le Code Général des Collectivités Locales,

CONSIDERANT que le SINOTIV'EAU s'est engagé à être la structure porteuse dans le projet de la Boucle des Maillys,

CONSIDERANT qu'il est proposé aux six autres structures qui adhèrent au projet de participer au solde dû après obtention des subventions en divisant ce solde par sept,

CONSIDERANT le projet de convention joint,

Le Président propose de signer cette convention et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif au compte 62878.

Après vote, le comité syndical, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de partage des frais de procédure dans le cadre de la Boucle des Maillys.

Ainsi pour extrait conforme, fait à Brazey en Plaine le 07 mars 2024

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture par courrier et de la publication le 08/03/24

